

**MARCHE DE MAINTENANCE SUR LES INSTALLATIONS
DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION DES
BÂTIMENTS DU SITE DE MONTPELLIER**

**DOCUMENT UNIQUE
VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION,
CANDIDATURE, ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES
CLAUSES PARTICULIERES (CCP)**

SERVICES

PROCEDURE DE PASSATION : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE en application des articles L. 2124-1 et 2, R. 2123-1 et R. 2161-6 du code de la commande publique

Code CPV principaux :

50700000-2 - Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

50720000-8 - Services de réparation et d'entretien de chauffage central

50730000-1 - Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Il peut également être demandé à l'adresse suivante :

CREPS de MONTPELLIER

2, avenue Charles Flahault - 34090 Montpellier

Tél.: 04 67 61 05 22

direction@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 11 jours

avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et acte d'engagement.

Date limite de remise des offres : le 23 janvier 2026 à 17h00
--

Table des matières

Article 1. Identification de l'acheteur	4
Article 2. Identification de l'opérateur économique	5
Article 2. Objet de la consultation	6
2.1 Objet du marché	6
2.2 Nomenclature européenne applicable (code CPV)	6
2.3 Procédure de passation	6
2.4 Type de marché	6
2.5 Allotissement	7
Article 3. Règlement de consultation.....	7
3.1 Dispositions générales.....	7
3.2 Documents à fournir par le candidat	8
3.3 Modalités de retrait et de modification des documents de la consultation.....	8
3.4 Pièces exigées pour la présentation de la candidature	8
3.6 Examen des candidatures	9
3.7 Pièces exigées pour la présentation de l'offre	9
3.8 Critères de sélection des offres.....	9
3.9 Durée de validité des offres.....	11
Article 4. Clauses techniques	11
Article 5. Clauses administratives	12
5.1 Liste des documents contractuels par ordre de priorité	12
5.2 Lieu d'exécution des prestations.....	Erreur ! Signet non défini.
5.3 Prix	12
5.4 Facturation et acompte	12
5.6 Documents à produire pendant l'exécution du marché	13
5.6.1 Déclaration d'assurance	13
5.6.2 Déclaration de paiement des impôts et des cotisations sociales.....	13
5.7 Résiliation.....	13
5.8 Traitement des données à caractère personnel.....	14
5.8.1 Préambule-précisions terminologiques	14

5.8.2 Description du traitement de données à caractères personnel.....	14
5.9 Litiges et contentieux	14
Article 6. Confidentialité	14
Article 7. Signature du marché par le titulaire ou en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement	15
Article 8. Signature de l'acheteur	17

Article 1. Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

CREPS DE MONTPELLIER – FONT ROMEU

L'acheteur est dénommé ci-après « CREPS ».

Type d'acheteur :

Le CREPS, en sa qualité d'établissement public et de pouvoir adjudicateur, est soumis à la réglementation des marchés publics.

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Monsieur Jérôme DAVAL
Directeur par interim du CREPS de Montpellier – Font Romeu

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 et suivants

Monsieur Fabien MANIACI
Directeur financier
Fabien.maniaci@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Personne habilitée à donner les renseignements techniques

Monsieur Patrice GAUTHIER
Responsable services techniques
patrice.gauthier@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Désignation du comptable assignataire des dépenses :

Monsieur Christophe NOIROT
Groupement comptable

Article 2. Identification de l'opérateur économique

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié :

Adresse, téléphone, courriel...

.....

Ayant son domicile/ siège social à

N° SIRET :

Si groupement d'entreprises :

Nature du groupement (conjoint ou solidaires) :

Identification des membres du groupement :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Identification du mandataire (nom, prénom et qualité) et coordonnées :

Compte(s) à créditer /coordonnées bancaires :

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Article 2. Objet de la consultation

2.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la prestation de maintenance sur les installations de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments du site de Montpellier du CREPS de Montpellier-Font Romeu.

La liste des matériels à entretenir est précisée en annexe du présent CCP.

Les missions confiées au Titulaire comprennent :

- Les prestations forfaitaires P2, relatives à l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et climatisation, comprenant l'analyse légionelle et physico-chimique de l'eau, ainsi que les adoucisseurs, les remplacements des filtres et les contrôles réglementaires associés.
- Les prestations forfaitaires P3, relatives à l'entretien et renouvellement sur toute la durée du contrat, appelées « garantie totale » sur les « petits » équipements (pompes, vase d'expansion, régulateurs, split, cassette, vanne 3 voies, échangeur, pot à boue, armoire électrique, disconnecteur, adoucisseur, ballon ECS, aérotherme, pot à boue).

Elles comprennent les études et investissements dans des équipements « à fonctions identiques » tenant compte et bénéficiant de l'évolution des techniques disponibles et des exigences de la réglementation en vigueur.

Ce marché a pour objectif :

- La sobriété énergétique et l'obtention de performances optimales
- Le confort, la continuité de service et la sécurité des occupants,
- L'amélioration et l'optimisation des installations techniques,
- L'entretien en permanence en bon état de fonctionnement des équipements,
- L'assistance et le conseil permanent au Pouvoir Adjudicateur.

Le Titulaire est soumis à une obligation de résultat portant sur l'exécution des prestations objets des bons de commande produits, conformément à ses engagements contractuels.

2.2 Nomenclature européenne applicable (code CPV)

Codes CPV :

50700000-2 - Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

50720000-8 - Services de réparation et d'entretien de chauffage central

50730000-1 - Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

2.3 Procédure de passation

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L. 2124-1 et 2, R. 2123-1 et R 2161-6 du code de la commande publique

Le présent contrat sera soumis au cahier des clauses administratives générales /fournitures courantes et services (CCAG/FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 20221

2.4 Type de marché

Le présent marché est un marché de services au sens de l'article L.1111-4 du code de la commande publique.

2.5 Allotissement

Le marché n'est pas alloti

2.6 Montant estimatif du marché

Le montant estimé du marché est de 50 000 € HT

Article 3. Règlement de consultation

3.1 Dispositions générales

Durée du marché

Le marché est passé pour une durée de 2 ans, à savoir du 1^{er} mars 2026 au 29 février 2028, renouvelable une fois sans dépasser la durée de 4 ans.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le Pouvoir Adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

Lieu d'exécution

Les installations techniques concernées par les prestations objet du présent marché sont situées sur le site suivant :

2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER

Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Prestation supplémentaire éventuelle

Non

Recours à la négociation

Le CREPS pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Le CREPS se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Opérateurs économiques

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises.

Conformément aux dispositions des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique, les entreprises souhaitant se présenter groupées pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

Visite obligatoire

La visite du site est obligatoire pour pouvoir présenter une offre. Les visites peuvent s'effectuer le matin, sur demande de rendez vous entre le 5 et le 15 janvier 2026. La demande de rendez vous doit être effectuée à l'adresse suivante :

patrice.gauthier@creps-montpellier.sports.gouv.fr

MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

3.2 Documents à fournir par le candidat

- Le présent document complété, daté et signé.
- Lettre de candidature et déclaration du candidat dûment remplies et datées (formulaire DC1, DC2 versées dans le DCE ou équivalents) ;
- Un mémoire technique faisant une courte présentation du candidat et de ses références, les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat ainsi que les informations relatives au service après-vente et à la garantie
- Les tarifs proposés selon un devis à joindre au présent document unique.

3.3 Modalités de retrait et de modification des documents de la consultation

Les candidats doivent transmettre leur offre par voie électronique au profil acheteur du CREPS de MONTPELLIER, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Les plis doivent parvenir avant la date et l'heure limite de réception des offres fixée en page de garde du présent document.

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et heure limite ne seront pas acceptées.

L'envoi dématérialisé permet de scinder deux fichiers ou deux groupes de fichiers permettant d'ouvrir individuellement et de façon chronologique la partie « candidature » et la partie « offre », appelées respectivement « *enveloppe électronique* » et « *enveloppe offre* ».

La remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire. Le dépôt des plis par voie matérialisée n'est pas autorisé à l'exception de l'envoi d'une copie de sauvegarde qui est strictement identifiable.

Signature électronique

Les candidatures et l'acte d'engagement transmis par voie électronique sont signés au moyen d'un certificat de signature électronique.

PRESENTATION DE LA CANDIDATURE :

3.4 Pièces exigées pour la présentation de la candidature

Les candidats doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

- Lettre de candidature ou formulaire DC1, dûment rempli et daté ;
- Déclaration du candidat ou formulaire DC2, dûment rempli et daté.

Le CREPS préconise l'utilisation des formulaires DC1 et DC2 (versés sur la plateforme dédiée et sur le site du ministère de l'économie et des finances).

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants

1° Les renseignements concernant la situation juridique du candidat

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mentionnés aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

2° Les renseignements permettant d'évaluer les capacités économiques et financières du candidat

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

3° Les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et professionnelles du candidat

- Le chiffre d'affaires concernant les prestations de services réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou de tout autre moyen de justifier de la capacité du candidat à réaliser les prestations objets du marché ;
- La liste des références du candidat équivalent à celles de la présente consultation ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

3.6 Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées au regard des éléments produits à l'appui de la candidature et conformément aux dispositions des articles L.2141 à L.2141-14 du code de la commande publique, relatifs aux motifs d'exclusions de la procédure de passation, sont applicables à la présente consultation.

Conformément aux dispositions à l'article L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique, le candidat ne doit pas être dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner obligatoire. Le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure.

3.7 Pièces exigées pour la présentation de l'offre

- Le présent document complété, daté et signé ;
- Un mémoire technique faisant une courte présentation du candidat et de ses références, les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat ainsi que les informations relatives au service après-vente et à la garantie
- Les tarifs proposés selon un devis à joindre au présent document unique.

3.8 Critères de sélection des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont rejetées.

Les offres des candidats admis à l'analyse de leur proposition seront notées et classées selon deux critères Le tableau ci-dessous détaille les notes maximales, les formules de notation et les coefficients affectés à chacun des critères.

Les notes obtenues pour chacun des sous-critères seront additionnées pour obtenir une note totale sur 100.

Critères	Pondération
----------	-------------

1- Valeur technique	60 %
2- Prix des prestations	40 %

La sélection des offres prendra en compte la prestation supplémentaire de reprise d'un véhicule

Règles de calcul des critères :

- Calcul de la note pour le critère prix: l'offre financière la moins-disante est comparée à l'offre financière étudiée. On obtient (offre la moins disante / offre analysée) x 10 x pourcentage de pondération.
- Calcul de la note pour la valeur technique: l'offre technique représente 60 points de la notation et sera évalué au regard du mémoire technique. Elle est subdivisée de la façon suivante :

1) Sous-critère 1 : organisation de la prise en charge des installations en début de marché et des opérations de maintenance durant cette période : noté sur 10 points ;

2) Sous-critère 2 : moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, charges prévisionnelles P2 et P3 (volume d'heures de maintenance préventive et curative, astreinte, encadrement, etc.), prise en compte du travail en site occupé : noté sur 10 points ;

3) Sous-critère 3 : outils mis à disposition du maître d'ouvrage (GMAO, système extranet, autre) et accompagnement auprès du Maître d'Ouvrage : noté sur 5 points ;

4) Sous-critère 4 : modalités d'organisation de l'astreinte et du traitement des prestations sur BPU : noté sur 10 points ;

5) Sous-critère 5 : moyens mis en œuvre pour assurer la fourniture des pièces de rechange : noté sur 5 points ;

6) Sous-critère 6 : fréquence et cohérence des opérations de maintenance programmées : noté sur 15 points ;

7) Sous-critère 7 : moyens mis en œuvre pour respecter les obligations environnementales dans l'exécution du marché : noté sur 5 points ;

Barème de notation pour le critère Valeur Technique :

Note sur 5 points	Note sur 10 points	Note sur 15 points	Correspondances
0	0	0	Absence d'éléments
1	2	3	Très insuffisant
2	4	6	Insuffisant
3	6	9	Moyennement insuffisant
4	8	12	Satisfaisant
5	10	15	Très satisfaisant

Les offres sont classées par ordre décroissant de note finale obtenue. Le candidat dont l'offre est arrivée en première position est pressenti pour l'attribution du marché.

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra solliciter les soumissionnaires pour demander des précisions nécessaires à l'analyse, notamment des précisions sur le contenu de leur offre (mémoire technique, prix, ...), ou corriger des erreurs matérielles décelées (dans les annexes financières ou incohérences entre les différentes pièces).

Si l'offre présente un ou des prix anormalement bas, il sera demandé au soumissionnaire, conformément à l'article R.2152-3 du code de la commande publique, des précisions sur la composition de ce prix. Si les justifications fournies ne sont pas jugées satisfaisantes, l'offre pourra alors être rejetée conformément à l'article R.2152-4 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2152-6 du code de la commande publique, les offres régulières, acceptable et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R.2152-3 à R.2152- 5 et R.2153-3 du même code, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution.

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

3.9 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à un mois à compter de la date limite de réception des offres.

Article 4. Clauses techniques

Le Titulaire déclare être parfaitement informé de la constitution des bâtiments et de la consistance des installations dont il doit assurer la conduite.

Il déclare prendre en charge les installations sans réserve, y compris sur les accès en sécurité aux installations. Les équipements hors service lors de la prise en charge sont également à prendre en charge et à remplacer dans le cadre du présent marché.

Les documents présentés en annexe sont fournis à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Ils n'exonèrent pas des relevés complémentaires nécessaires lors des visites durant la consultation.

Prestations P2 :

Le Titulaire assure l'aménagement, le nettoyage, et le maintien en parfait état de propreté des locaux techniques et de leurs abords ainsi que des réserves occupées par les équipements ou pièces de rechange des installations dont il a la charge.

Le titulaire du marché assure a minima les prestations ci-après

- Conduite et surveillance qui comprend l'ensemble des tâches qui donnent la maîtrise du fonctionnement et du suivi des installations.
- L'analyse légionelle et physico-chimique de l'eau, Gestion de la GTB
- Permanence et astreinte
- Maintenance préventive systématique dont le coût des pièces est inférieur au seuil financier de 250 € HT ainsi que tous les coûts afférents à la main d'œuvre et aux déplacements.
- Maintenance préventive conditionnelle et corrective
- Fournitures des consommables et pièces de rechange

Prestations P3 :

Comprend la garantie totale sur les « petits » équipements (pompes, vase d'expansion, régulateurs, split, cassette, vanne 3 voies, échangeur, pot à boue, armoire électrique, disconnecteur, adoucisseur, ballon ECS, aérotherme, pot à boue)

Article 5. Clauses administratives

5.1 Liste des documents contractuels par ordre de priorité

Le présent marché est régi par les documents ci-après, qui, en cas de dispositions contradictoires, prévalent dans l'ordre suivant :

1. le document unique, complété à l'article 1 et signé par le(s) candidat(s) et le représentant du CREPS ;
2. le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services dans sa version approuvée;
3. le cas échéant, les annexes relatives à la co-traitance ou la sous-traitance (formulaire DC4) ;
4. l'offre technique du (des) titulaire(s) du marché.

5.3 Prix

Le prix définitif est un prix ferme et unitaire, non révisable

5.4 Facturation et acompte

La modalité de règlement est le virement par mandat administratif.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le titulaire remet au CREPS un décompte, une facture ou un mémoire précisant les sommes auxquelles il prétend du fait de l'exécution du marché et donnant tous les éléments de détermination de ces sommes ; il joint, si nécessaire, les pièces justificatives, notamment les tarifs et barèmes appliqués.

5.4 Avance

Une avance est accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 €.HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

Le montant de l'avance est fixé à 5.0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché , si sa durée est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5.0 % d'une somme égale à douze fois le montant mentionné ci-dessus divisé par cette durée exprimée en mois.

5.5 Pénalités et réfaction

En cas de non-respect par le titulaire du marché de ses engagements contractuels, c'est-à-dire la non-exécution d'une des prestations attendues ou le retard d'exécution par rapport aux échéances fixées, celui-ci encourt une pénalité calculée selon les modalités définies à l'article 14.1 du cahier des clauses administratives générales/fournitures courantes et services (CCAG/FCS).

Les pénalités peuvent être appliquées en cas de retard ou d'indisponibilité.

Celles-ci sont encourues après une mise en demeure adressée par courriel au titulaire de respecter ses obligations (le titulaire devra fournir une adresse courriel à cet effet) restée sans réponse dans un délai de 8 jours suivant cet envoi.

5.6 Documents à produire pendant l'exécution du marché

5.6.1 Déclaration d'assurance

Le titulaire assume la responsabilité de l'exécution des prestations, y compris en cas de sous-traitance. Dans un délai de **6 (six) JOURS à compter de la notification du marché** et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier être titulaire d'une police d'assurances :

- au titre de la responsabilité civile ;
- garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution de la prestation ;
- couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code civil.

Il est responsable des dommages que l'exécution des prestations peut engendrer : à son personnel, aux collaborateurs de l'acheteur ou à des tiers ; à ses biens, aux biens appartenant à l'acheteur ou à des tiers.

Il s'engage à remettre, sur simple demande écrite, une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie.

Le titulaire s'engage à informer expressément l'acheteur de toute modification de son contrat d'assurance.

5.6.2 Déclaration de paiement des impôts et des cotisations sociales

Pendant toute la durée du marché, le titulaire doit fournir :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales de moins de 6 mois ;
- Les attestations et certificats de paiement délivrés par les administrations fiscales et sociales de moins de 6 mois.

5.7 Résiliation

Les clauses mentionnées au chapitre 6 du CCAG/FCS sont applicables au marché sous réserve des stipulations ci-dessous.

Le cas échéant, la résiliation pour l'un des motifs suivants :

- Pour événements extérieurs au marché et à relatifs à la capacité du titulaire à exécuter le marché ;
- Pour faute du titulaire ;
- Absence de garanties complémentaires exigées au titre des capacités (absence d'interdiction de soumissionner) ou des assurances (paragraphe 5.6.1) malgré une relance par courrier ou courriel en recommandé avec accusé de réception.

ne donne lieu à aucune indemnisation du titulaire.

Le cas échéant, la résiliation pour l'un des motifs suivants :

- Événements liés au marché et indépendants de la volonté du titulaire ;
- motif d'intérêt général ;

donne lieu à une indemnisation limitée à 5% de la part non exécutée du marché.

5.8 Traitement des données à caractère personnel

5.8.1 Préambule–précisions terminologiques

Le responsable de traitement au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD) est le titulaire du présent marché, les sous-traitants sont les prestataires éventuels du titulaire du marché pour la réalisation de l'objet de celui-ci, et l'acheteur est le CREPS.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel.

5.8.2 Description du traitement de données à caractères personnel

Le titulaire est autorisé à traiter pour le compte du CREOS, pour la durée du présent marché, les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les prestations. La transmission de ces données a pour unique finalité la facilitation de l'exécution du présent contrat et n'autorise en aucun cas un retraitement ou une diffusion en dehors des services concernés.

Le CREPS et le titulaire traitent, chacun pour son propre compte, en qualité de responsable de traitement distinct, pour leurs propres finalités, des données personnelles. A ce titre, chaque partie agissant ainsi en tant que responsable de traitement s'engage à traiter ces données personnelles en conformité avec la réglementation sur la protection des données, y compris le RGPD et la loi Informatique et Libertés.

Au terme du présent contrat, objet du traitement des données à caractère personnel du CREPS, le titulaire s'engage à détruire les données à caractère personnel du CREPS, après s'être assurée auprès de que ce dernier dispose de ces informations.

Le titulaire s'engage à fournir au Client, à première demande, un certificat de suppression des données à caractère personnel du CREPS.

5.9 Litiges et contentieux

Le présent marché est régi par le droit français.

Avant tout recours devant les juridictions compétentes, chaque partie s'engage à privilégier la voie du règlement amiable des litiges.

En cas de non résolution amiable des litiges, le droit français est seul applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

Article 6. Confidentialité

Toutes les informations communiquées par le Conseil national ou ses membres sont réputées de nature confidentielle, sauf si elles ont été expressément mentionnées comme publiques, et ne peuvent être utilisées par le titulaire que pour les besoins du présent contrat.

Le titulaire s'interdit d'exploiter de quelque manière que ce soit, à son profit ou au profit de tiers, les travaux résultant des missions exécutées dans le cadre du présent contrat.

Article 7. Signature du marché par le titulaire ou en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses, conditions administratives et exigences techniques, j'accepte sans réserve les clauses énoncées ci-avant, contenues dans les documents originaux conservés par l'administration (seuls faisant foi) et le signataire,

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

☐ engage la société sur la base de son offre ;

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

à exécuter les prestations demandées au prix indiqué ci-dessous :

Après avoir pris connaissance du présent document unique, et conformément à ses clauses,

☐ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

À exécuter les prestations demandées (tarif horaire) selon l'annexe financière jointe.

Signature du marché par le titulaire individuel :

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

Signature du marché en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché;

(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement : *(Cocher la case correspondante.)*

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 8. Signature de l'acheteur

L'offre du candidat est acceptée à, le

Signature :

(Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)

ANNEXE 1 – Liste non exhaustive du matériel

Site	Matériel	Qté	Informations	Date MES
Sydney	pompe double	10	CXI 2080	
Sydney	Vanne 3 voies	1		
Sydney	régulateur	1		
Sydney	armoire élec	2		
SST Langudoc Roussillon	pompe simple	2	Salmson EC 1116-T3	
SST Langudoc Roussillon	Vanne 3 voies	2		
SST Langudoc Roussillon	régulateur	2		
Bati admin	chaudière 130 kW	2	Weishaupt thermocondens	
Bati admin	échangeur à plaque	1		
Bati admin	pompe simple	1		
Bati admin	Vanne 3 voies	1		
Bati admin	régulateur	1		
Bati admin	armoire élec	1		
Bati admin	vase d'expansion	2		
Bati admin	Pot à boue	1		
Bat hébergement	chaudière 127 kW	1	Guillot condensagaz	
Bat hébergement	chaudière 150 kW	1	chappe XG 2650 211 C	
Bat hébergement	pompe simple	1	Salmson 2650T3	
Bat hébergement	pompe simple	1	Salmson CXL 50 32	
Bat hébergement	vase d'expansion	1	50l	
Bat hébergement	pompe simple	2	Salmson CXL 2080	
Bat hébergement	Vanne 3 voies	3		
Bat hébergement	régulateur	3		
Bat hébergement	Pompe simple	1	Salmson ECX 2653	
Circuit ECS	pompe simple	1	Salmson CXL 2080	
Circuit ECS	Ballon 1000l	1		
Circuit ECS	ballon 750l	1		
Circuit ECS	pompe simple recyclage	2		
Circuit ECS	armoire élec	2		
Circuit ECS	disconnecteur	4	DN15	
Hall de volley	ballon ECS 500 l	2		
Hall de volley	pompe simple recyclage	1		
Hall de volley	caisson VMC	1		
Hall de volley	armoire élec	1		
Hall de volley	CTA 8300 m3/h	1	TRANE type CCH 20 8300 m3/h	2003
Hall de volley	CTA 8300 m3/h	1	TRANE type CCH 20 8300 m3/h	2005
	Tri split	1		
	split 3,5 kW	8		
	split 7 kW	1		
	cassette	110		
	VRV	2		
	Cassette gainable	2		
	PAC	2	2 Aquaciat 60 kW dont 1 HS (salle d	2004
	Ventilo convecteur	14		
	adoucisseur	5		2007
	chaudière inférieur à 100 kW	4		2018
	chaudière murale	1		
	chaudière inférieur à 100 kW	1		2003
	Split	40		
	aérotherme	8		
	groupe froid Blue Box	1		
	PAC	1	TRANE 24 kW aquasteam 2	2012
	CTA toiture	1		

Circuit Sydney :

1 pompe double SALMSON type CXL 2080,
1 vanne 3 voies motorisée LANDIS & GYR SQK 34,
1 régulateur LANDIS & GYR RVL 470
1 armoire électrique de commande Salle de cours et Vestiaires,
1 armoire électrique de commande principale,

Sous station Languedoc Roussillon

Circuit Nord:

1 Pompe simple SALMSON type EC 1116-T3
1 Vanne 3 voies avec servo-moteur SQK 33
1 Régulateur SIEMENS type RVL 46

Circuit Sud :

1 Pompe simple SALMSON type EC 1116-T3
1 Vanne 3 voies avec servo-moteur SQK 33
1 Régulateur SIEMENS type RVL 46

BATIMENT ADMINISTRATIF

2 Chaudières WEISHAUP THERMOCONDENS 130kW
1 Echangeur à plaque
1 pompe WILLO RS 25/70 r - PW,
1 vanne 3 voies motorisée SIEMENS SAS 31
1 régulateur SIEMENS RVL 480
1 Armoire électrique de commande.
2 Vases expansion ZILMET
1 Pot à boues PACK SERVICE FMPI 33

BATIMENT HEBERGEMENT "BARCELONE - ATHENE

1 chaudière GUILLOT CONDENSAGAZ EH16 - 127 kW,
1 pompe primaire SALMSON 2650 T3 ,
1 chaudière CHAPPEE XG 211 C - 150 kW,
1 pompe SALMSON CXL 50 32,
1 vase d'expansion 50 litres
1 Adoucisseur

Circuit Barcelone comprenant :

1 pompe SALMSON CXL 2080,
1 vanne 3 voies motorisée LANDIS & GYR SQL 33,
1 régulateur LANDIS & GYR RVL 46.L

Circuit Athènes comprenant :

1 pompe SALMSON ECX 2653,
1 vanne 3 voies motorisée LANDIS & GYR SQK 33,
1 régulateur LANDIS & GYR RVL 55.

Circuit Eau Chaude Sanitaire E.C.S. n°1 comprenant :

1 pompe SALMSON CXL 2080,
1 vanne 3 voies motorisée LANDIS & GYR SKD 62,
1 régulateur LANDIS & GYR RCE 61.11.

Circuit Eau Chaude Sanitaire E.C.S. n°2 comprenant :

1 pompe SALMSON CXL 2080 T,
1 ballon de production d'eau chaude sanitaire 1000 L CHAROT,
1 ballon de production d'eau chaude sanitaire 750 L CHAROT,
1 pompe SALMSON recyclage NSB 30-25 B,
1 pompe SALMSON recyclage NEC -1-T-25,
1 mitigeur E.C.S. manuel RADA,
2 armoires électriques de commande,
1 disconnecteur contrôlable DN 15.

HALLE DE VOLLEY

Local ECS :

1 Ballon ECS PACIFIC 500 litres
1 Mitigeur thermostatique THERMERAN 1"1/2
1 Pompe de recyclage GRUNDFOS type UP 20-07 N 150

1 Caisson de VMC
1 Armoire électrique de commande
2 Centrales de traitement d'air TRANE type CCH 20 8300 m3/h

BATIMENT PHILIPPE LAMOUR

1 climatiseur tri-split FUJITSU type AOY.

IRM :

1 groupe DAIKIN 7kW, R410A, 2,75 kg

1 console

Chambre gardien :

1 groupe DAIKIN 3,5kW, R410A, 0,9 kg

1 console

Salle serveur :

1 groupe DAIKIN 4,2kW, R32, 0,8 kg

1 console

Bureaux étage

1 groupe DAIKIN 2kW, R410A, 0,84 kg

1 console

1 groupe DAIKIN 3,5kW, R410A, 1 kg

1 console

BATIMENT LANGUEDOC ROUSSILLON

Atelier :

1 groupe TOSHIBA 3,5 kW, R410A, 0,8kg

1 console

Bâtiment :

2 Groupes extérieurs Mitsubishi PHZ-M125YKA2 3,6kg R32

2 Unités intérieures gainable avec zoning

BATIMENT SYDNEY

1 Pompe à chaleur CIAT type ILDC 200 V

17 Cassettes CIAT

Bureau musculation

1 groupe MITSUBISHI 3,5kW, R410A

1 console

Bureau athlétisme

1 groupe DAIKIN 3,5kW, R410A, 0,8 kg

1 console

BATIMENT ADMINISTRATIF

1 Pompe à chaleur CIAT type ILDH 2502 PF-55,4 kW PC-67,3 kW

3 Cassettes CIAT type COADIS 235/22

5 Cassettes CIAT type COADIS 235/33

3 Ventilo-convecteurs CIAT type MAJOR 331-CH41D plafonniers

1 groupe DAIKIN 4kW, R410A, 0,9 kg

1 console

BATIMENT PHILIPPELAMOUR

1 chaudière IDEAL STANDARD 2003,
1 brûleur WEISHAUPT WG 20 N/1 - A, 50 à 150 kW,
1 régulateur LANDIS & GYR RVL 41.10,
1 vanne 3 voies motorisée LANDIS & GYR SQK 33,
1 pompe SALMSON EC 2500 - T3,
1 vase d'expansion type Flexcon,
1 Armoire électrique de commande
1 Chaudière appartement ELM LEBLANC type murale gaz.

BATIMENT "LANGUEDOC ROUSSILLON"

2 chaudières GUILLOT OPTIMAGAZ E 291,
2 vannes 2 voies motorisées BELIMO isolement chaudières,
1 pompe double SALMSON EC 2655 T3 ,
2 vases d'expansion type Flexcon 2001.

Production ECS (Eau Chaude Sanitaire) :

Ballon ECS

1 pompe de bouclage SALMSON type SB5Y-H,

Circuit Gymnase comprenant :

1 pompe SALMSON EC 2500 T3,
1 vanne 3 voies motorisée LANDIS & GYR SQK 33,
1 régulateur LANDIS & GYR RVL 55.

Circuit Cuisine comprenant :

1 pompe SALMSON EURAMO C 1230

Circuit Bâtiment C comprenant :

1 pompe SALMSON EC 1230 T3.

Circuit Musculation :

1 pompe double SALMSON type CXL 2070.

Circuit Salle de conférence :

1 pompe double SALMSON type CXL 2050.

Circuit Vestiaires :

1 pompe double SALMSON type CXL 2070,
1 vanne 3 voies motorisée ELESTA,
1 régulateur SAUTER EQUITHERM M10.

Circuit Salle de cours :

1 pompe double SALMSON type CXL 2050,
1 vanne 3 voies motorisée SAUTER A2T 4,
1 régulateur SAUTER EQUITHERM 200.

Bâtiment Barcelone

1 Groupe extérieur monosplit Mitsubishi MUZ HR25VF 0.4kg R32
1 Unité intérieure murale
6 Groupes extérieurs monosplit De Dietrich 2.5kW 0.58kg R32
6 Unités intérieures murales
5 Groupes extérieurs bisplit Mitsubishi MXZ 2HA40VF2 0.9kg R32
10 Unités intérieures murales

Bâtiment Athènes

3 Groupes extérieurs monosplit Général Electric AOH9 USCC R410a
3 Unités intérieures murales
1 Groupe extérieur bisplit Airwell R32 1.06kg
2 Unités intérieures murales
10 Groupes extérieurs bisplit Mitsubishi MXZ 2HA40VF2
18 Unités intérieures murales

MAISON DE FONCTION DIRECTION

Niveau R+1

1 Groupe extérieur monosplit Mitsubishi PUZ M100VKA2 3.1kg de R32
1 Unité intérieure gainable 6 bouches

Niveau RDC

1 Groupe extérieur quadrisplit mural Mitsubishi MXZ 4F80VF4 2.4kg de R32
4 Unité intérieure murale

BATIMENT ATLANTA ET MUSCULATION

1 Groupe d'eau glacée CIAT type LDH 250 Z PF-57,6 kW
11 Ventilo-convecteurs CIAT type MAJOR 333-CH41 plafonniers
4 Cassettes CIAT type COADIS 235/33

HALLE DE VOLLEY

1 Groupe de froid TRANE CGAN 200 51.3 kW au R407 C

PREFABRIQUE SALLES PEKIN & LONDRES

1 groupe HITACHI RAS-12HR, R410A, 8,5 kg
4 consoles

PREFABRIQUE SALLE DE DANSE 2

1 groupe HITACHI type RAS-6HN, R410A, 3,2 kg
2 consoles

PREFABRIQUE SALLE DE DANSE 3

1 groupe HITACHI type RAS-6HN, R410A, 3,2 kg
2 consoles

ROTONDE

4 groupes HITACHI R410A, 3,2 kg
4 consoles

Département Performance Sportive

3 splits muraux ATLANTIC 2,5 kW
3 consoles murales
1 splits muraux ATLANTIC 3,5 kW
1 console murale

Cuisine

1 groupe HITACHI R410A, 2,9 kg
3 cassettes

PREFABRIQUE

3 monosplits 3,5 kW
3 consoles

GYMNASE CASABAN

1 Groupe froid BlueBox ZetaRev2 Pr/LN
8 Aérothermes (échafaudage prévu par MET)